

ARRONDISSEMENT
D'AVESNES / HELPE
CANTON DE
LE QUESNOY – EST

COMMUNE DE RUESNES

(59530)

Tél/Fax : 03/27/49/12/13

ARRETE MUNICIPAL n° 09-2025 en date du 7 avril 2025

Nous, Maire de la Commune de Ruesnes,

Vu les articles L 131/1 et L 131/2 du code des communes,

Vu la demande présentée le 7 avril 2025 par Mme SCHMIDT Magalie,
Présidente du comité Ruesnes en fête pour la manifestation « la chasse aux
oeufs » du 21 avril 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour prévenir des accidents,

ARRETONS :

Article 1^{er} : Le 21 avril de 10 h 30 à 12 h, le stationnement et la circulation
seront interdits du n° 8 rue du château au n° 3 rue de l'église dans les deux sens
de circulation.

Article 2 : Les riverains de la rue du Château et de la rue de l'église concernés
par la manifestation devront sortir leur véhicule de leur garage ou aire de
stationnement s'ils en ont l'usage.

Article 3 : Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie du
Quesnoy et monsieur le Maire de Ruesnes sont chargés de l'application du
présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie du Quesnoy
- A la Présidente du comité « Ruesnes en fête »
- Affiché à la porte de la mairie

Fait à Ruesnes, le 7 avril 2025

Le Maire,

Claude BLOMME.

